

AXE 4 : Gouvernance et communication

Orientations : Favoriser l'implication des acteurs et l'application du schéma

Fiche action 2 : Poursuivre les missions de l'animateur-coordonateur du schéma

I. Objectifs opérationnels :

- Contribuer à la mise en œuvre du SDAHGV avec l'ensemble des partenaires impliqués
- Être force de propositions pour mettre en œuvre les actions décrites dans le schéma
- Communiquer auprès des acteurs, conseiller les EPCI, constituer un réseau partenarial départemental

II. Publics cibles :

- Enfants et parents en habitat caravane (aires d'accueil et spontané) sur le département

III. Pilote(s) :

- Sauvegarde du Nord ; Services de l'Etat et Conseil départemental (conventionnement)

IV. Partenaire(s) :

- EPCI gestionnaire d'aires d'accueil ; DSDEN ; Communes ; Sous-préfectures ; CAF ; ARS

V. Modalités de mise en œuvre :

- Appuyer les EPCI dans l'accueil des gens du voyage selon leurs besoins et sur l'ensemble des thématiques (aires permanentes, habitat adapté et terrains familiaux, grand passage, occupations illicites...);
- Initier des groupes de travail sur la thématique des gens du voyage, appuyer les EPCI pour l'organisation des projets d'accueil de leur territoire ;
- Réaliser annuellement des synthèses sur les situations des voyageurs par arrondissement (par exemple, en mettant à jour les fiches d'état des lieux des aires d'accueil) ;
- Participer au suivi des actions en matière d'insertion et de scolarisation en lien avec les partenaires concernés ;
- Suivre les besoins et les projets d'habitat adapté et proposer la réalisation de maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) le cas échéant.

VI. Moyens/dispositifs alloués :

- Poste de coordinateur animateur, financé par la convention Etat / Conseil départemental (La Sauvegarde du Nord)

VII. Indicateurs d'évaluation :

- Participation et / ou organisation des réunions liées à la gouvernance du schéma départemental (COFIL, COTEC, Groupes de travail, commissions consultatives) ;
- Rendre compte de ses activités par un bilan quantitatif et qualitatif des actions auprès du Préfet du Pas-de-Calais et du Président du Conseil départemental ;
- Réaliser des outils pour suivre les actions du schéma et pour construire des indicateurs.

VIII. Échéance de l'action :

- Durée du schéma

IX. Territoire(s) cible(s) / prioritaire(s) :

- Ensemble du département.

X. Bonne(s) pratique(s) :

- Faire remonter les actions mises en place dans d'autres départements (parangonnage) ;
- Rechercher la mobilisation de nouveaux financements pour les actions liées aux gens du voyage.